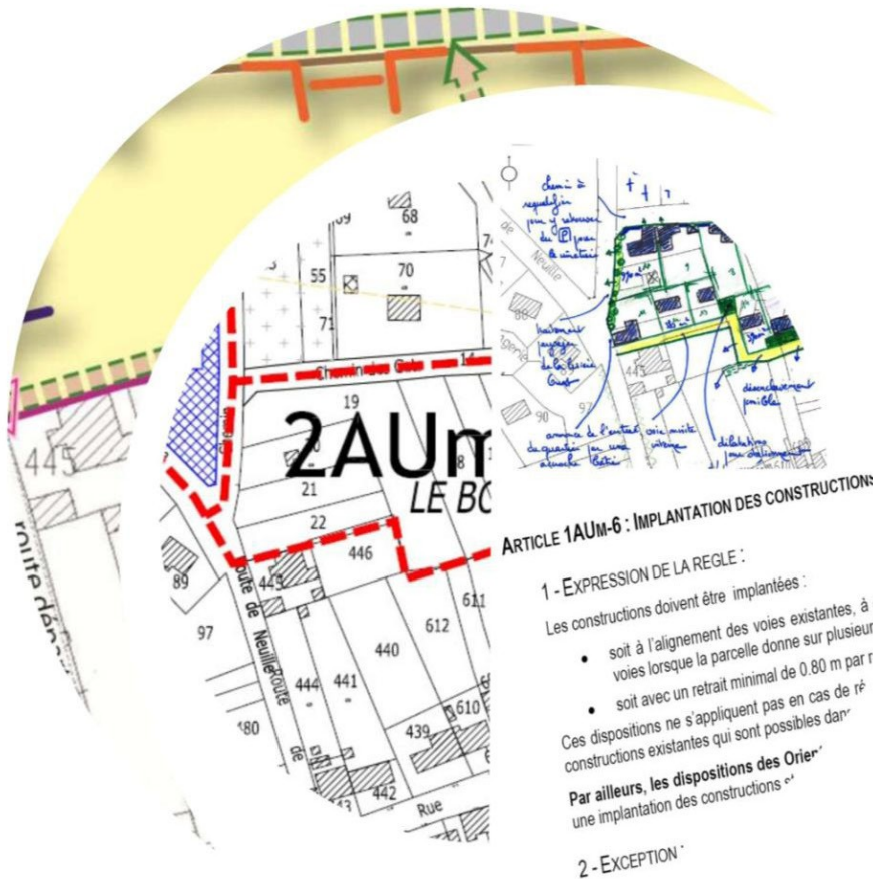


MODIFICATION N°1 DU PLU LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

PLU approuvé
par le Conseil Municipal de
Montreuil-en-Touraine
le 15 mars 2012

Modification n°1 du PLU
approuvée par le Conseil
Communautaire de la
Communauté de Communes
du Val d'Amboise le XX XXX
XXXX



ARTICLE 1AUM-6 : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

1 - EXPRESSION DE LA REGLE :
Les constructions doivent être implantées :

- soit à l'alignement des voies existantes, à voies lorsque la parcelle donne sur plusieurs
- soit avec un retrait minimal de 0.80 m par n

Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas de ré constructions existantes qui sont possibles dan

Par ailleurs, les dispositions des Orier
une implantation des constructions est

2 - EXCEPTION

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2017-26 du Président

en date du 23 août 2017

mettant à l'enquête publique le projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Montreuil-en-Touraine.

Le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,
Claude Verne



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de l'ER	désignation	superficie	bénéficiaire
1	Qualification de l'entrée de bourg, aménagement d'une aire de stationnement et sécurisation du carrefour	1535 m ²	Commune de Montreuil-en-Touraine
2	Aménagement d'un cheminement doux	370 m ²	Commune de Montreuil-en-Touraine
3	Aménagement d'un chemin d'entretien du fossé	400 m ²	Commune de Montreuil-en-Touraine
4	Création d'une bâche à incendie	335 m ²	Commune de Montreuil-en-Touraine